



Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
 Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

**VOTE BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°22-15/04/2024)**

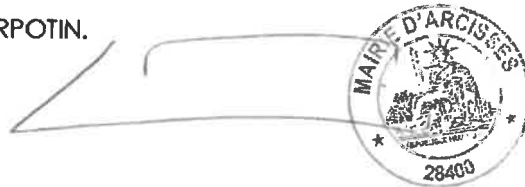
Stéphane COURPOTIN donne la parole à Edwige VEDIE - adjointe aux finances, qui présente les différents budgets primitifs 2024 de la commune tels que proposés par la commission des finances réunie les 11, 18, 19 et 25 mars 2024.

Entendu l'exposé de Edwige VEDIE, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 2 absentions APPROUVE les budgets primitifs 2024 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

BUDGET ET SECTION			19000 - BUDGET PRINCIPAL		
			Fonctionnement	Investissement	TOTAL
DEPENSES	Total des reports et reprises			359 882,57 €	359 882,57 €
	vote 2024	Réel	2 502 561,52 €	1 323 037,00 €	3 825 598,52 €
		Ecritures d'ordre	169 049,32 €		169 049,32 €
	Total général		TOTAL	2 671 610,84 €	1 682 919,57 €
RECETTES	Total des reports et reprises			858 508,98 €	858 508,98 €
	vote 2024	Réel	2 671 610,84 €	655 361,27 €	3 326 972,11 €
		Ecritures d'ordre		169 049,32 €	169 049,32 €
	Total général		TOTAL	2 671 610,84 €	1 682 919,57 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 18/04/2024  
 et de la publication le 18/04/2024  
 Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

